



Compte rendu de la réunion du Comité Territorial LPO Limousin du 19/09/2023

| Membres du CT | Présent(e) | | | Absent(e) |
|---------------------------------------|-------------------|-------|----------|-----------|
| | secrétaire séance | à Aix | en visio | excusé(e) |
| Gilles CHESTERMAN | | X | | |
| Bernard FAURIE | | | | X |
| Didier DUPONT | | X | | |
| Quentin GIRAUD | | | | X |
| Sylvie HEINTZ | | X | | |
| Philippe HUBERT | | X | | |
| Guy LABIDOIRE | X | X | | |
| Patrick LABIDOIRE | | X | | |
| Dominique MARTIN | | X | | |
| Marie-Laure MIEGE | | | X | |
| Xavier MILLON | | X | | |
| Gérard NONIQUE-DESVERGNES | | X | | |
| Jean-Paul OLLIER | | X | | |
| Didier RENSON | | X | | |
| Amandine SANCHEZ | | X | | |
| Pierre VERNEUIL | | X | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Salarié(e)(s) | | | | |
| Jérôme ROGER | | X | | |
| Amélie POSSICH | | X | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Adhérent(e)(s) | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Intervenant(e)(s) extérieur(s) | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

► ► Validation du CR du 27/06/2023 : Le CR du CT du 27/06/20 est validé.



A. Communication des activités des salariés de la Délégation

A1. Refuge Entreprises, démarches en cours.

Amélie Possich présente l'état d'avancement de ce programme original de la LPO en Limousin. Pour rappel : La mise en place d'un Refuge LPO offre aux entreprises volontaires et dont l'activité n'est pas incompatible avec la « philosophie » de la LPO, la possibilité de concrétiser leurs engagements et leurs orientations en termes de politique de développement durable et d'entrer dans une démarche active et réelle de protection de la biodiversité.

Ce sont des actions qui peuvent être mises en avant comme concrétisation de la Responsabilité Sociétale de ces Entreprises. Ces engagements RSE permettent de satisfaire les exigences de la norme Européenne ISO 14001. Certaines entreprises en attendent aussi un renforcement des liens entre les agents et une amélioration de l'ambiance.

Pour l'entreprise, l'inscription en tant que Refuge LPO implique :

- Une évaluation de la biodiversité des terrains et de leurs spécificités écologiques
- Une réflexion sur des aménagements intéressants pour la faune et la flore sauvages
- La rédaction d'un document de gestion
- Un accompagnement par la LPO dans la mise en place du projet

Pour le moment, 3 projets sont en cours, un dans chaque département du Limousin.

1. En Corrèze, il s'agit d'une agence de **la Poste** située dans une des zones commerciales de Brive. L'instigateur du projet a été David Labidoire et les choses sont maintenant bien rodées après réalisation des inventaires et du document des gestion. Une feuille de liaison à destination du personnel fait régulièrement le point sur les actions mises en place. Parmi celles-ci, l'éco-pâturage des pelouses par les animaux de l'entreprise « Monsieur Mouton » par Jean Landes, un étudiant en alternance entre une école de commerce de Toulouse et une PME de Saint-Viance.
2. En Creuse, c'est « **La Poste Immo** », en bordure de la Souterraine, qui tente l'expérience dans le cadre d'une convention nationale avec la LPO ; le site concerné est en contact direct avec la campagne environnante et se prêterait bien à une plantation de haie (sur 150m environ) et à d'autres expériences. Le document de gestion a été réalisé.
3. En Haute-Vienne, c'est avec le plus important industriel départemental, l'entreprise **Legrand**, qu'un projet est en cours de mise en place sur des parcelles riveraines de l'Auzette (affluent de la Vienne) qui leur appartiennent. Ces 2,2ha comprennent des boisements naturels hébergeant une flore diversifiée et des grands arbres. Il y a aussi une petite plantation de Douglas mal gérée et au sein de laquelle des personnes sans domicile ont installé un campement... L'avifaune y est assez bien connue, le « Rézobénévole 87 » de la LPO y organisant chaque mois une sortie publique.

Des aménagements pourraient aussi être pertinents sur toute la partie hors convention qui comprend les nombreux bâtiments de béton, de verre et d'acier hébergeant le siège social de l'entreprise (pose de nichoirs et de dispositifs anti collisions par exemple). Legrand accorde une certaine importance à cette expérience qui pourrait être étendue à d'autres sites de l'entreprise (en particulier à Paris...). Des animations à destination du personnel ont été assurées et le document de gestion est en cours de réalisation.



Après ce bilan (détaillé sur le site « LPO Limousin » et présenté sous la forme d'un diaporama) Amélie Possich et Jérôme Roger évoquent les autres projets déjà amorcés :

- « **Schneider Electric** » à Limoges
- « **Tunzini - VINCI Energies** » à Limoges encore
- La **SAUR** à Brive...

Deux autres projets de refuges avec des collectivités font ensuite l'objet de discussions. Ils concernent deux communes Corrésiennes :

Pour ce qui concerne **Naves**, la convention avec la municipalité est à la signature à Rochefort.

A **Saint-Clément**, le partenariat de la commune avec la LPO et aussi les « Croqueurs de pommes » est en cours de validation par les élus municipaux. Ils sont fortement demandeurs d'animations, particulièrement à destination des enfants fréquentant le Centre de loisirs, mais comme souvent dans les petites communes, leurs moyens financiers sont limités.

La piste un instant évoquée par Jérôme des « Aires Terrestres Educatives » comme source de possibles financements complémentaires pour des animations ne peut être retenue dans le cas de Saint-Clément selon Xavier qui en a une expérience personnelle... Pour une ATE, il doit y avoir un enseignant volontaire et une structure associée, la plupart du temps une Réserve Naturelle. A Rochechouart (87), par exemple, cela fait 4 ou 5 ans qu'un projet d'ATE est lancé avec l'appui de la Réserve nationale de l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon. Il y a un label à obtenir et à conserver. L'ATE n'est pas associé à des financements pour de l'animation sur une commune et pas pour du périscolaire.

Il faudra donc trouver d'autres solutions pour répondre à la sollicitation de la commune de Saint Clément.

B. Points devant faire l'objet d'une prise de décision

B1. Point sur la situation et les perspectives des salarié(e)s de la LPO Limousin.

Adeline Bedok a d'ores et déjà fait part de sa décision de ne pas demander la transformation de son actuel CDD qui se termine le 31/12/2023 en CDI.

Avec l'accord de la LPO France, le CT décide de maintenir ce poste mais après en avoir reprecisé les contours qui doivent être plus orientés vers l'animation que vers la communication.

Par 10 voix et 4 abstentions, le CT a décidé d'informer la seconde personne vue en entretien il y a un an de la reparation de ce poste.

NB : *Contactée par Didier Dupont au lendemain du CT, la personne concernée nous a informés qu'elle venait de signer un CDI avec un autre employeur la semaine précédente et qu'elle ne postulerait donc pas sur le poste redevenu disponible à la LPO.*

Aussi la publication de ce poste sera-t-elle certainement associée à la mise en place d'une Commission chargée d'assurer le recrutement.



Un examen approfondi du statut actuel de **Franck Taboury** au vu de la définition de son poste dans la convention collective dont nous dépendons (chargé de mission d'éducation à l'environnement) a mis en évidence une sous-estimation de ses responsabilités et par conséquent de son niveau de rémunération. Ce défaut va être corrigé avec effet rétro actif.

Laura Taysse, notre chargée de mission agriculture et biodiversité, nous a informés de son désir de bénéficier d'un congé sabbatique ou sans solde pour convenance personnelle. Sur le principe, le CT est d'accord, mais en s'assurant que les projets en cours et la remarquable dynamique impulsée par Laura, puissent être maintenus durant son absence.

B2. Comité Régional Nouvelle Aquitaine : comment perçoit-on le rôle du CR NA ? Et la liaison CT Limousin- CT NA ?

Le maintien de la vie démocratique d'une « grosse » association comme la LPO est une gageure. Faire en sorte que les envies et les avis des adhérent(e)s remontent bien dans les « instances dirigeantes », veiller à ce que celles-ci soient le plus possible adaptées aux réalités de terrain, maintenir l'équilibre entre le rôle des bénévoles et le travail des salariés, s'assurer que les « représentants », même si on leur fait confiance, soient à même de « représenter » vraiment.

C'est pour rappeler les exigences qui sont à la base de notre engagement dans la LPO et pour constater que nous sommes bien loin de ce fonctionnement théorique qu'à l'aide d'un diaporama, Jean-Paul Ollier a proposé, à juste titre, que nous nous ré-interrogeons sur le fonctionnement actuel de la LPO Nouvelle Aquitaine avec ses 3 délégations territoriales Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes et son conseil régional composé de 5 délégué(e)s de chaque DT.

Appuyé par Amandine, Gérard et Jérôme, Jean-Paul insiste sur le fait que la plupart du temps les ordres du jour de la réunion Nouvelle Aquitaine arrivent au dernier moment, que les questions traitées n'ont donc pas été examinées par les CT. Qu'en plus les participants se connaissent à peine (ou pas du tout).

Jean-Paul constate aussi que le lien entre les équipes salariées semble fonctionner assez harmonieusement.

En partie de ce fait, il y a donc des programmes qui fonctionnent bien à l'échelle grande région (programmes participatifs tels que STOC, SHOC, EPOC, dont le Limousin assume la coordination, programme « Agriculture et biodiversité environnement ») mais nous avons du mal à en planifier d'autres vraiment contextualisées à la grande région et à établir des positions de fond sur les grands sujets (agriculture, forêt, etc...).

Le CT pense que cette question doit être approfondie mais va aussi demander aux partenaires des autres CT que les réunions « Nouvelle Aquitaine » soient plus régulières avec des ordres du jour suffisamment anticipés pour que chaque CT puisse s'en saisir



B3. Préparation de la réunion des présidents et du CN - janvier 2024.

Le CT pense que des interventions du CT dont Didier sera porteur traitent par exemple des Plans Nationaux d'Action, de la forêt, des dons et legs.
Cela demandera une préparation collective.

B4. Activité des Groupes géographiques : quel retour en CT ?

Jean-Paul et d'autres remarquent que depuis quelques réunions, ce point a disparu...
Le CT décide que ce point très important pour la cohésion du Comité Territorial LPO Limousin sera systématiquement mis à l'ordre du jour de chaque réunion, quitte à ce que parfois il n'y ait rien à signaler.

C. Points d'information et suivi des projets

C1. Bois de Bouéry + courrier de la DREAL : point d'actualité.

Jérôme fait un point sur cette nidification de la Cigogne noire dans un massif forestier remarquable d'un projet éolien porté par *EDF Energies renouvelables*.
Le point positif c'est l'engagement de la DREAL pour essayer de faire en sorte que de tels projets ne puissent plus voir le jour dans de tels contextes.

Le point très négatif c'est que malgré notre pression ferme mais discrète jusqu'à maintenant et notre volonté de ne pas nous voir amalgamés avec les nombreuses associations d'opposants systématiques à l'éolien présentes en Basse-Marche, l'opérateur avec lequel la LPO France est partenaire d'une convention nationale n'a toujours pas retiré son projet.

- Conscient de la difficulté réelle que constitue l'annonce de cet abandon pour l'opérateur, mais persuadé que le fait d'attendre ne la rendra pas plus facile,
- Soucieux de la cohérence nécessaire avec les positions élaborées par la LPO et la coordination européenne sur ce sujet,
- Soucieux également du maintien de la confiance que nous a fait l'association locale de défense du bois de Bouéry et de celle des agents de l'OFB qui se sont rendus sur place,

le CT de la LPO Limousin va demander que le Président de la LPO France intervienne dans ce dossier comme il nous l'avait lui-même proposé.

C2. Journée Pie-Grièche grise du 26/09/2023 à St-Merd-les-Oussines avec le CEN, le PNR MV et la LPO Limousin.

Cette réunion initiée par Gérard Nonique-Desvergnès sera un peu celle de la dernière chance au vu des résultats de la reproduction 2023 fournis par Robin PETIT (PNRML) : 8 couples reproducteurs sur les 23 localisés dans 31 sites connus, et 15 jeunes à l'envol.



L'un des objectifs est de se mettre d'accord sur les modalités de transfert des données au Conservatoire pour que les travaux et visites prévus sur les sites CEN n'interfèrent pas avec la nidification des derniers couples présents.
Et il s'agira aussi de réfléchir plus largement aux causes du déclin et à des propositions pour y remédier.

C3. Réunion FNE du 31/08/23. Analyse et réactions.

Cette réunion a fait l'objet d'un compte rendu par Jean-Paul et Guy qui y étaient présents.

C4. Stratégie LNE par rapport à la problématique de la propriété privée.

Le CT a pris note avec grand intérêt du point fait par Antoine GATET, nouveau Président de France Nature Environnement, sur le droit de propriété, son évolution et les conséquences qui en découlent par rapport aux inventaires naturalistes.

Et même s'il comprend la volonté d'apaisement de Limousin Nature Environnement, le CT de la LPO constate que cela n'empêche en aucune façon les « responsables » du monde agricole de continuer à jeter de l'huile sur le feu (cf. le dernier communiqué de la Chambre d'Agriculture 87).

Le CT de la LPO Limousin recontactera donc FNE pour essayer d'avoir une expression plus ferme sur ce sujet, aussi bien en direction du monde agricole où tout le monde n'est pas d'accord avec les outrances de la Chambre d'Agri 87, que des services de l'Etat.

C5. EPOPS 99. Informations.

Xavier MILLON et Patrick Labidoire ne sont pas peu fiers d'annoncer la venue au monde de ce pénultième numéro avant le centenaire !

Répondant à diverses remarques, ses caractères d'impression ont été grossis pour que la lecture en soit plus confortable sur les 50 exemplaires papier qui en seront imprimés.

C6. Organisation des rencontres « Faune Limousin » à Naves.

Elles doivent avoir lieu le 18/11/2023.

Gérard et Sylvie Heintz rappellent que la municipalité tient à ce que soit évoqué son engagement dans un Agenda de la Biodiversité Communale.

Jérôme contacte Anthony VIRONDEAU et Antoine ROCHE (GMHL) pour une réunion rapide du COPIL de Faune Limousin.

C7. Reçu ce mois → Renouvellement du Comité Régional Biodiversité (CRB) et représentation de la LPO.

Un 3^{ème} poste est proposé à la LPO en plus de ceux occupés par Annabelle ROCA (responsable de la délégation territoriale Aquitaine) et Didier DUPONT.



C8. Opération Tournesol 2023 : besoins par département et organisation du déroulement (de l'info à la distribution).

La commande globale demeurera proche de celle de l'hiver précédent :

- 3 tonnes pour la Corrèze auprès de la fournisseuse habituelle
- 6 tonnes ou un peu plus pour Creuse et Haute-Vienne auprès du même agriculteur qu'en 2022

C9. Point sur les activités à venir du Rézobénévole 87.

(Cf le point B4) : Elise MORANGE qui avait dû abandonner son rôle d'animatrice du groupe du fait de raisons de santé est de nouveau sur pied et repart pour cette année avec Annie PYRAVELLE et Patrick LABIDOIRE.

C10. Point info : adhésions.

Nous sommes seulement en légère progression par rapport au même moment de l'année dernière. Un coup de collier est donc nécessaire en cette rentrée pour atteindre les 1000 adhérents au 31/12 !

D. Questions diverses

D1. Réunion du Comité Territorial Haute-Vienne du CEN Nouvelle-Aquitaine

Les adhérents et les partenaires du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine en Haute-Vienne se sont retrouvés le samedi 2 septembre 2023 à 9h30 au Centre Nature La Loutre à Verneuil-sur-Vienne afin de constituer le Comité Territorial Haute-Vienne du CEN Nouvelle-Aquitaine.

Patrick et Dominique MARTIN y étaient, en plus d'Amandine dotée de sa double casquette.

L'ordre du jour était le suivant :

- Expliquer l'organisation générale du CEN Nouvelle-Aquitaine et l'organisation de l'antenne Haute-Vienne du CEN Nouvelle-Aquitaine
- Faire un bilan foncier sur l'ensemble du territoire régional et plus particulièrement en Haute-Vienne
- Présenter deux grands projets d'acquisition à Eymoutiers et à Mailhac-sur-Benaize
- Faire un point, avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, sur le projet de création de la réserve naturelle régionale de la vallée de la Vienne.

D2. Organisation des réunions du CT

A la suite de diverses remarques (de Sylvie et de Didier RENSON en particulier) le CT décide de reprendre l'alternance inter départementale qui prévalait avant le COVID (Uzerche /Fursac /Aixe-sur-Vienne).

Et tout le monde est d'accord pour qu'en aucun cas les réunions ne durent au-delà de 22h30.



**Agir pour
la biodiversité**

D3. Projet d'installation d'aires pour le Balbuzard

Marie-Laure MIEGE, qui a eu du mal à obtenir la parole durant la réunion, informe le CT d'un projet de mise en place de plateformes pour stimuler la nidification du Balbuzard pêcheur ; projet auquel elle participe en ce moment pour le Conseil Départemental de la Corrèze.

L'idée est d'installer trois plateformes en bord de Dordogne, sur les communes de Monceaux-et-Argentat pour caresser l'espoir d'une installation dans le coin où le Balbu est régulier aux deux passages.

Un projet de visite sur une expérience semblable menée en Brenne est en cours de préparation avec Jean-Michel Teulière. Un ou deux bénévoles de la LPO pourraient y participer.

La question est de savoir si la LPO souhaite être associée à ce projet, pas du point de vue financier, mais plutôt dans la communication et pour des aides techniques...

fin du CT à 22:35

Prochain CT : le 17/10/2023

Validé le 17/10/2023